

## CONDITIONS GENERALES

### Encadrement des intervenants

Les intervenants de **FREEDOM PORTAGE METROPOLE** affectés à la réalisation des prestations objets du présent bon de commande, restent à tout moment sous l'autorité hiérarchique de **FREEDOM PORTAGE METROPOLE**.

La prestation définie dans ce document sera effectuée par un intervenant désigné à cet effet par **FREEDOM PORTAGE METROPOLE** et agréé par le Client.

L'intervenant s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire et son expérience pour mener à bien la mission, à informer le Client de toute difficulté ou contrainte liée à la mission, à solliciter le client pour toute information nécessaire au bon accomplissement de son intervention.

En cas de difficulté ou retard constaté dans l'accomplissement de la mission, le Client devra en informer **FREEDOM PORTAGE METROPOLE** sans tarder.

### Lieu d'exécution

La réalisation de la mission pourra être menée à bien soit dans les locaux du Client, soit dans les locaux de **FREEDOM PORTAGE METROPOLE** soit au domicile de l'intervenant.

### Confidentialité

L'intervenant s'engage, au travers de **FREEDOM PORTAGE METROPOLE** à considérer comme confidentiel, et à s'interdire la divulgation à des tiers de toute information, de tout document relatif aux activités du client et à son organisation, dont il pourrait avoir connaissance sauf autorisation préalable écrite du client

### Propriété des prestations

Tous les résultats des prestations liées à cette commande sont la propriété du client.

**FREEDOM PORTAGE METROPOLE** ne pourra utiliser les résultats de la mission à d'autres fins que celles décidées par le client.

Le Prestataire reste propriétaire des œuvres préexistantes non réalisés dans le cadre de cette commande.

### Responsabilité - Obligation de moyens

**FREEDOM PORTAGE METROPOLE** serait déchargé de toute responsabilité dans le cas où le Client ne fournirait pas l'ensemble des informations nécessaires au bon accomplissement de la mission et dans les temps impartis pour le respect des plannings de réalisation.

**Honoraires et facturation** Le Client reconnaît être informé que les honoraires dus en exécution de la mission par l'intervenant seront facturés par **FREEDOM PORTAGE METROPOLE** et s'engage donc à réaliser le règlement des factures émises par celui-ci en respectant les délais de règlement mentionnés dans ce document.

En cas de retard de paiement des factures, le Client sera redevable envers **FREEDOM PORTAGE METROPOLE** du versement de pénalités de retard, égales à une fois et demie le taux de l'intérêt légal et calculées sur la base du montant hors taxes dû au Prestataire.

Toutefois, **FREEDOM PORTAGE METROPOLE** se réserve la faculté de dispenser le Client du paiement de ces pénalités de retard et dans ce cas s'abstiendra de lui facturer les dites pénalités.

Pénalités de retard : 11% de la facture TTC exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur la facture (Articles L 441-3 L 441-6, al 8 DU "Code de commerce tel que modifié par Loi n° 2008-776 du 4 août 2008")

" Art. D. 441-5. - Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros."

### Frais de transports et d'hébergement

La prise en charge éventuelle de frais de déplacement par le Client, ainsi que les modalités de prise en charge de ces frais sont indiqués dans ce bon de commande.

Le client reconnaît être informé que ces frais dus en exécution de la mission seront facturés par **FREEDOM PORTAGE METROPOLE**.

### Responsabilité, Assurances, et Caution de garantie

**FREEDOM PORTAGE METROPOLE** s'engage à être titulaire d'une police d'assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et professionnelle, dans le cas où celle-ci serait engagée.

**FREEDOM PORTAGE METROPOLE** en fournira une attestation au Client sur simple demande.

En tout état de cause, quelles que soient la nature et l'importance du dommage, notre responsabilité ne peut excéder le montant Hors Taxes de la rémunération qui nous aura été effectivement payée par le Client pour les services fournis par le prestataire à l'occasion de cette commande.

**FREEDOM PORTAGE METROPOLE** est détenteur d'une attestation de garantie des entreprises de portage salarial, souscrite auprès de la compagnie QBE.(cf article 1251-64 du code du travail).

### Intégralité du contrat

Le présent contrat et ses annexes expriment l'intégralité des obligations des parties, annulent et remplacent tout accord, correspondance ou écrit antérieurs.

### Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec AR par l'une ou l'autre des parties durant l'exécution de la prestation en respectant un préavis de un mois.

En cas de résiliation de ce bon de commande, quelle qu'en soit la cause, les sommes déjà perçues par le prestataire lui demeureront acquises, les sommes dues pour les prestations effectuées seront facturées et le Client pourra faire usage des documents, études, résultats, qui lui auront déjà été communiqués.

### Droit applicable-Attribution de juridiction

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout différend découlant du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux tribunaux compétents du siège social de **FREEDOM PORTAGE METROPOLE**.

**FREEDOM PORTAGE**  
Portage Salarial  
10, rue Coutellerie - 13002 MARGUILLE  
Tél. 04 91 81 58 59  
SIRET : 810 131 821 00060